



NIELSEN

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NANO PROTECTION WAX

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit NANO PROTECTION WAX

Identification interne L634

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Cire.

Utilisations déconseillées Utiliser seulement pour les applications prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
 NIELSEN CHEMICALS
 RAWDON ROAD
 MOIRA
 SWADLINCOTE
 DERBYSHIRE
 DE12 6DA
 TEL: +44 (0) 1283 222277
 FAX: +44 (0) 1283 225731
 info@nielsenchemicals.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0) 777 8505 330 (24 hrs).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Liq. 3 - H226

Dangers pour la santé humaine STOT SE 3 - H336 STOT RE 1 - H372 Asp. Tox. 1 - H304

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

NANO PROTECTION WAX

Mentions de danger	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. P331 NE PAS faire vomir. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales. P280 Porter des gants de protection.
Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contient	Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)

2.3. Autres dangers

Ce produit contient une substance classée PBT. Ce produit contient une substance classée vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)	60-100%
Numéro CAS: 64742-82-1	Numéro CE: 919-446-0
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119458049-33-XXXX

Classification

Flam. Liq. 3 - H226
STOT SE 3 - H336
STOT RE 1 - H372
Asp. Tox. 1 - H304
Aquatic Chronic 2 - H411

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. Consulter un médecin.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.

NANO PROTECTION WAX

Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Danger d'aspiration en cas d'ingestion. Dépression du système nerveux central.
Contact cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contact oculaire	Peut provoquer une gêne.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Liquide et vapeurs inflammables.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Eviter le contact avec des outils et objets contaminés. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Ce produit contient des substances classées PBT.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

NANO PROTECTION WAX

Méthodes de nettoyage

Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Eliminer toute source d'inflammation. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter des gants et des vêtements de protection. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne pas réutiliser des conteneurs vides. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter le contact avec des outils et objets contaminés. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Se laver la peau soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Stocker à des températures comprises entre 4°C et 40°C. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 350 mg/m³

WEL = Workplace Exposure Limit.

Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) (CAS: 64742-82-1)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 330 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 44 mg/kg p.c. /jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 71 mg/m³
 Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg/jour
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg p.c. /jour

8.2. Contrôles de l'exposition

NANO PROTECTION WAX

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 4 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.15 mm. L'épaisseur du gant n'est pas nécessairement une bonne mesure de la résistance du gant puisque le taux de perméation dépendra de la composition exacte du gant. Le choix des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, et des conditions de travail et d'utilisation. L'exposition répétée aux produits chimiques dégradera la capacité du gant à résister aux produits chimiques. Les environnements de travail et les pratiques de manipulation des produits peuvent varier, c'est pourquoi des procédures de sécurité devraient être développées pour chaque application prévue. Des gants fabriqués dans les matériaux suivants peuvent fournir une protection chimique appropriée: Caoutchouc nitrile. Néoprène.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Filtres à particules conformes à la norme européenne NF EN 143. Demi-masques respiratoires filtrants jetables conformes à la norme européenne NF EN 149 ou NF EN 405. Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre combiné, type A2/P2. Filtre à vapeurs organiques + poussières et brouillard.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Liquide opaque.

NANO PROTECTION WAX

Couleur	Blanc cassé.
Odeur	Hydrocarbures.
pH	Non applicable.
Point d'éclair	42°C Creuset fermé Setaflash.
Densité relative	0.79 @ 25°C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Viscosité	Viscosité cinématique ≤ 20,5 mm ² /s.

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
----------------------------	--------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--------------------------------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--------------------------------------------------------------------

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Indéterminé.
---------------------------------------------	--------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.
----------------------------	----------------------------------------------------------------------

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.
-------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone (CO).
--------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Organes cibles	Système nerveux central
-----------------------	-------------------------

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Viscosité cinématique ≤ 20,5 mm ² /s. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Données de références croisées.
------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Inhalation	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
-------------------	----------------------------------------

Ingestion	Danger d'aspiration en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Dépression du système nerveux central.
------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Contact cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------

Contact oculaire	Peut provoquer une gêne.
-------------------------	--------------------------

NANO PROTECTION WAX

Dangers chroniques et aigus pour la santé Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Informations toxicologiques sur les composants

Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 15 000,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 15 000,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 3 400,0

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 3 400,0

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL 1056 mg/kg, Orale, Rat

Organes cibles Système nerveux central

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: <30 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: <22 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl₅₀, 72 hours: 4.6-10 mg/l, Algues

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 48 heures: 43.98 mg/l,

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 0.097 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

NANO PROTECTION WAX

Persistence et dégradabilité Le produit contient des substances persistantes (non facilement biodégradables).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit contient des substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit contient une substance classée PBT. Ce produit contient une substance classée vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Pour l'information sur les emballages/chargements en quantités limitées, consulter la documentation modale appropriée en utilisant les données fournies dans cette section.

Special Provisions note

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1993

N° ONU (IMDG) 1993

N° ONU (ICAO) 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.(pétroleum distillate)

Nom d'expédition (IMDG) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.(pétroleum distillate)

Nom d'expédition (ICAO) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.(pétroleum distillate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Code de classement ADR/RID F1

Étiquette ADR/RID 3

Classe IMDG 3

Classe/division ICAO 3

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

NANO PROTECTION WAX

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-E

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence •3Y

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 30

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

NANO PROTECTION WAX

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	<p>ETA: Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>DNEL: Dose dérivée sans effet.</p> <p>CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.</p> <p>IATA: Association Internationale du Transport Aérien.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .</p> <p>NOAEL: Dose sans effet nocif observé.</p> <p>NOEC: Concentration sans effet observé.</p> <p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.</p> <p>ONU: Organisation des Nations unies.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p>
Sigles et abréviations utilisés dans la classification	<p>Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique</p> <p>Asp. Tox. = Danger par aspiration</p> <p>Flam. Liq. = Liquides inflammables</p> <p>STOT RE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</p> <p>STOT SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</p>
Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Date de révision	13/02/2019
Révision	4.0
Remplace la date	27/09/2018
Numéro de FDS	25791
Mentions de danger dans leur intégralité	<p>H226 Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> <p>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> <p>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.